



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020/193

L'an deux mille vingt et le dix-sept Décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Érald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Pierre POUILLEY, Madame Cécile GRAU, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Érald GAST

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Érald GAST

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Fatiha ZERAOULA

Date de convocation : 10 Décembre 2020

Objet : Annulation de servitude au profit des consorts GAYMARD

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la requête en date du 02 octobre 2020 des Consorts GAYMARD 4 rue Frédéric Soulié à LAVELANET, représentés par Maître Florence BOYREAU, notaire, 16 rue Emile Zola 31190 AUTERIVE, concernant une servitude de passage créée les 02 et 07 mars 2005 par acte notarié, sur leur parcelle cadastrée section C n° 7346, lieu-dit « Le Soula » au profit de la parcelle communale cadastrée section C n° 738.

Ils précisent que suite à l'acquisition par la commune de la propriété GUIMBAL cadastrée section C n° 733 et 737, la commune dispose d'un autre moyen pour accéder à sa parcelle cadastrée section C n° 738 (confère plan ci-joint).

Les Consorts GAYMARD demandent à la commune l'annulation de la servitude grévant leur propriété cadastrée section C n° 7346.

Considérant que la commune dispose d'un nouvel accès pour se rendre à la parcelle cadastrée section C n° 738, et, à la demande des Consorts GAYMARD, Monsieur le Maire propose l'annulation de la servitude au profit des consorts GAYMARD, grévant la parcelle cadastrée section C n° 7346.

Puis il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **ACCEPTE**, la proposition de Monsieur le Maire d'annuler la servitude créée les 02 et 07 mars 2005 grevant la parcelle cadastrée section C n° 7346 au profit de la parcelle cadastrée section C n° 738,
- **DIT** que les frais seront supportés par les Consorts GAYMARD,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à LAVELANET, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Pour le Maire :
DUROUDIER Jérôme
Premier Adjoint

Le Maire,
Marc SANCHEZ

